

Séance du 14 novembre 2008

L'an deux mil huit, le quatorze novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de MAISON-FEYNE (Creuse) dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire – LABLONDE Stéphane, 1^{er} adjoint – GLAUDET Andrée, 2^{ème} adjoint – LEBOURG Cédric – PEZANT Michel - MAQUIN Pascal – FAIVRE Hélène – NADOT Olivier - PLANCHENAULT Hervé – MATHEZ Jean

ABSENTS: BOURNAVAUD Régis

ONT RECU PROCURATION : Néant

Mademoiselle FAIVRE Hélène a été élue secrétaire de séance.

➤ Compte rendu

D.G.E. 2009 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire ne possède pas d'isolation. Afin de faciliter le chauffage électrique il propose de faire placer un faux plafond, changer les portes d'entrée et de mettre des fenêtres à double vitrage. Il donne lecture des devis établi par la SARL GILLET PERE ET FILS pour la pose d'un faux plafond montant H.T. 2599,20€ T.T.C. 3108,64€ et pour la menuiserie montant H.T. 6 489,00 € T.T.C. 7 760,84 €, NAUDON-MATHE frères pour la menuiserie montant H.T. 6 925,20 € T.T.C. 8 282,54 €, CREUSE AGENCEMENT pour la pose d'un faux plafond montant H.T. 3 008,72 € T.T.C. 3 598,43 €. La collectivité peut prétendre à une subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2^{ème} part de 60 %. Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de la SARL GILLET PERE ET FILS, demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de la D.G.E.. 2^{ème} part de 60 % et l'invite à signer tous les documents nécessaires concernant cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	9 088,20 €
Subvention D.G.E. 2 ^{ème} part (60% du H.T.)	5 452,92 €
Prélèvement sur fonds libres ou emprunt	5 416,56 €

et précise que ce programme sera prévu au budget primitif 2009.

Information sur la protection des captages d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion le 29 octobre 2008 avec Renaud MOLAS technicien du Conseil Général au sujet de l'application de la loi sur la protection des captages d'eau de la brande.

- Un dossier est distribué aux conseillers présentant les plans et modalités de la protection ainsi que le texte de loi issu du code de la santé publique.

Hélène FAIVRE, présente à cette réunion, expose les obligations de protection notamment l'acquisition en pleine propriété par la commune des parcelles comprises dans la zone de protection

immédiate (3,45 ha) ainsi que le calendrier à respecter pour leur mise en place, pour la présentation d'un dossier de demande de subvention et la demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

- 2 décembre 2008 : réunion publique d'information commune à MAISON-FEYNE et VILLARD ;
- Premier trimestre 2008 : 2 délibérations à prendre en Conseil Municipal ;
- Après délibération, missionner un bureau d'études qui définira le projet ;
- Demande de DUP par la DDASS pour l'été 2009 ;
- Dépôt du dossier de demande de subventions avant le 1^{er} décembre 2009.

Après discussion, le Maire propose d'informer les 10 propriétaires fonciers des terrains situés sur les zones de protection immédiate et rapprochée en leur envoyant par courrier une copie du dossier et en leur indiquant la réunion du 2 décembre 2008.

De plus le Maire informe le conseil Municipal de la nécessité de délibérer prochainement sur l'augmentation du prix de l'eau à 0,51 €/m³, condition nécessaire à l'obtention de subvention pour la réalisation de la protection des captages.

Redevance pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte

Monsieur le Maire explique l'évolution des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte apportée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Ces redevances sont désormais perçues dans toutes les communes quelque soit leur population et sont assises sur le volume d'eau prélevé en cours d'année.

Taux 2008 :

- redevance pour pollution domestique : 0,042 €/m³
- redevance réseau de collecte : 0,032 €/m³

Ces redevances sont reversées à l'Agence de l'eau Loire Bretagne;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le taux de redevance pollution domestique ainsi que le taux de redevance réseau de collecte soit pour 2008 :

- redevance pollution domestique : 0,042 €/m³
- redevance réseau de collecte : 0,032 €/m³

- donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour reverser ces redevances à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Bilan des travaux :

Le premier adjoint distribue aux conseillers un tableau récapitulatif provisoire des travaux de voirie et sur les bâtiments prévus et payés à ce jour.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de réaliser des travaux de fossés aux Salesses pour un montant de 1500 €.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la communauté de communes du Pays Dunois suite au transfert de compétence "Transport scolaire du Collège"

Monsieur le Maire rappelle le principe de l'attribution de compensation liée au passage à la Taxe Professionnelle Unique et son mode de calcul, établi à partir des produits de la fiscalité de l'année

précèdent l'application de la TP communautaire et de l'évaluation des charges transférées à compter de la mise en place de celle-ci.

Cette évaluation est faite par la C.L.E.C.T. l'année de passage en TPU puis lors de chaque transfert de charges induit par le transfert d'une nouvelle compétence.

Il rappelle que les communes appartenant à la fois à la communauté de communes et au bassin scolaire du Collège de Dun-le-Palestel ont transféré à la communauté de communes à compter du 1^{er} août 2008 la compétence "Ramassage et transport des élèves fréquentant le Collège de Dun-le-Palestel et Transport des élèves du Collège à la piscine de La Souterraine".

Il présente le rapport de la C.L.E.C.T. réunie le 17 octobre 2008 pour procéder à l'évaluation des charges transférées corrélativement à ce transfert de compétence.

Il explique que les conseils municipaux de toutes les communes membres y compris la commune de Méasnes qui n'appartient pas au bassin scolaire du Collège de Dun-le-Palestel, doivent délibérer sur les conclusions de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (annexé à la présente délibération).

Information sur le RPI

Transports scolaires :

Madame le 2^{ème} adjoint informe le conseil Municipal d'une réunion ayant eu lieu avec le directeur du service des transports scolaires du Conseil Général et d'un échange de courrier entre la mairie et le conseil général.

Elle expose les conclusions de la réunion : les circuits de transports scolaires à refaire en raison d'arrêts à supprimer ; une personne supplémentaire serait nécessaire à la descente des cars.

Elle informe le Conseil Municipal que la secrétaire de mairie a accepté de seconder Madame PERRON dans cette tâche.

Elle fait lecture aux conseillers des lettres échangées, il en ressort que le Conseil !Général accepte par dérogation de maintenir les arrêts aux logements sociaux et à la brande, mais que les aires changements devraient être effectifs à la rentrée de janvier 2009.

Le Conseil propose d'adresser une nouvelle lettre au Président du Conseil Général demandant que cette application soit reportée à la rentrée de septembre 2009 afin de ne pas perturber les habitudes des familles pour seulement 6 mois.

Droit à l'accueil des élèves :

Madame le 2^{ème} adjoint informe le conseil de la grève annoncée des professeurs des écoles du RPI, et que, vu l'obligation pour la mairie d'accueillir les élèves, elle propose une liste de personnes volontaires qui seront habilitées à les accueillir après accord préfectoral ; il s'agit de Monique PERRON, Jeanne DUMOULIN, Andrée GLAUDET et Stéphane LALONDE.

Achat d'un ordinateur portable pour l'école

Madame le 2^{ème} adjoint demande au Conseil l'autorisation d'acquérir un ordinateur portable réclamé par la maîtresse pour remplacement.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette décision.

Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est appelée à demander le concours de Monsieur VANGAEVEREN Jean-Philippe, receveur municipal, pour les conseils et

renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires et propose de lui allouer les indemnités à taux plein, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Annulation dégrèvement taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 septembre 2008, il avait été décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les établissements LAVERDANT. Or la commune ayant transféré cette compétence à la communauté de communes, cette délibération s'avère injustifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer la dite délibération.

Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement à la section d'investissement			023	1500,00 €
Entretien des bâtiments	61521	1500,00 €		
TOTAL		1500,00 €		1500,00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

	RECETTES		DEPENSES	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement de la section de fonctionnement	021	1500,00 €		
Grosses réparations mur cimetière			21318	1500,00 €
TOTAL Investissement		1500,00 €		1500,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Virement de crédits :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant

	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement à la section d'investissement			023	2750,00 €
Entretien des bâtiments	61522	2750,00 €		
TOTAL		2750,00 €		2750,00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

	RECETTES		DEPENSES	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement de la section de fonctionnement	021	2750,00 €		
Installation de voirie			2152	2750,00 €
TOTAL Investissement		2750,00 €		2750,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Ralentissement du Bourg

Proposition d'achat d'un radar contrôlant et indiquant la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg. Le conseil autorise (9 voix pour et un avis contraire) le Maire à acquérir ce radar.

Numéro de rue sur les habitations

Cédric LEBOURG informe le Conseil de plusieurs demandes qui lui ont été adressées pour la pose de numéros sur les habitations afin de faciliter les livraisons en l'absence des habitants par exemple.

Le Conseil décide de se renseigner sur le coût et les fournisseurs éventuels.

Location salle des fêtes :

Location à titre gratuit de la salle des fêtes pour les associations FNACA et Rugby Club Dunois.

Colis de Noël :

Commande de 48 colis de Noël au prix de 23 € pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Cimetière :

Décision d'améliorer le caveau communal et de nettoyer le monument aux morts.

GUIRLANDES :

Le Conseil autorise le Maire à acheter des guirlandes de Noël pour un montant maximum de 1500,00 €.

Projet de construction d'une salle des fêtes :

Hélène FAIVRE expose au Conseil le dossier envoyé par l'entreprise DASSE, constructeur industriel, qui recense des exemples de salles réalisées.

Une réunion avec le responsable régionale de DASSE et le Conseil Municipal sera programmée pour 2009 afin d'affiner le projet.
